

**MANIFESTE
POUR UNE RETRAITE DÉCENTE
POUR TOUTES ET POUR TOUS**

Adopté le 28 août 2015,
ce Manifeste sera présenté à l'Assemblée de fondation de C2V2

**COALITION CITOYENNE
POUR MIEUX VIVRE ET VIEILLIR**
le 16 octobre 2015

QUI SOMMES-NOUS ?

- des hommes et des femmes **de tous les âges**;
- des retraités, actifs et citoyens;
- des représentants, fondateurs ou animateurs de groupes d'aînés;
- des militants et des syndicalistes.

**Si vous êtes dans l'une ou l'autre de ces catégories,
ce MANIFESTE vous concerne.**

Depuis un an, nous avons

- **rejoint et appuyé** la coalition syndicale contre le projet de loi 3, devenu Loi 15, contre les régimes à prestations déterminées des personnels municipaux (172.000 membres dont 50.000 retraités);
- **manifesté** dans les rues de Montréal et à Québec, participé au Grand Déangement du 26 novembre 2014 et publié plusieurs communiqués de presse pour alerter l'opinion;
- **appelé** d'autres groupes d'aînés et de retraités à nous rejoindre : 50.000 membres de divers groupes se sont ainsi réunis avec nous;¹
- **organisé** deux journées d'Etats généraux sur l'avenir des retraites et sur la situation plus précaire des femmes à la retraite;
- **réfléchi et construit** ensemble le texte de ce Manifeste;
- **bénéficié** de l'aide logistique et de la solidarité du SFCP Québec.

Pourquoi ce MANIFESTE ?

- Parce qu'il est nécessaire et urgent de **préserver nos droits acquis**;
- Parce qu'il est nécessaire et urgent de repenser et **restaurer les solidarités**.
- Parce qu'il est nécessaire et urgent **d'éliminer la pauvreté à la retraite**.
- Parce qu'il est nécessaire et urgent **d'établir durablement une retraite décente pour tous et toutes**, au-delà de tout corporatisme.
- Parce qu'il est nécessaire et urgent de **regrouper et de mobiliser les forces**, individuelles et collectives, de tous les acteurs sociaux épris de justice, au sein d'un même mouvement.
- Parce qu'il est nécessaire et urgent **d'élargir nos limites** au-delà des structures existantes, syndicats et groupes d'aînés.
- Parce qu'il est nécessaire et urgent de **dépasser les barrières d'âge entre générations et de préparer l'avenir et la retraite des plus jeunes**.
- Parce qu'il est nécessaire et urgent de **rallier les régions** à notre cause commune.

¹ Voir la liste **à la fin du texte**

UN CONTEXTE DE RÉGRESSION SOCIALE

Le néolibéralisme règne en maître sur la planète

- Le progrès est réduit à la création de richesse et sans réel partage équitable.
- La réussite individuelle est faite d'accumulation.
- La haute finance et les marchés imposent l'absolu de leurs lois, à l'initiative du FMI ou de la Banque Mondiale.
- Les riches sont de plus en plus riches et les pauvres vivent dans une précarité croissante.
- Le pillage des ressources met notre planète en danger.

L'État canadien et l'État québécois en sont les leviers efficaces

- qui promeuvent et pratiquent des politiques d'austérité;
- qui prévoient de relever l'âge de la retraite de 65 à 67 ans;
- qui coupent dans les prestations et les services publics, même essentiels;
- qui veulent nous convaincre que les coffres sont vides;
- qui cherchent à nous diviser en opposant les générations;
- qui démantèlent ce qui reste de l'État «Providence» (sic);
- qui cherchent à nous faire peur avec le vieillissement démographique;
- qui obéissent aux diktats offensifs et déterminés du capitalisme financier ou pétrolier;
- qui sont incapables de s'entendre sur une réforme du Régime de pension du Canada (RPC) et de la Régie des rentes du Québec (RRQ) pourtant réclamée par les gouvernements de 7 provinces représentant plus de 50% de la population.

Au Québec, une offensive sans précédent contre les droits à la retraite

- La loi 15 qui fait reculer les droits acquis des employés municipaux.
- La loi 34 qui a restructuré les régimes interentreprises **et les a transformés** en régimes à prestations cibles (RPC) et a réduit les rentes de 15 à 20%.
- La loi 57 qui affaiblit les régimes à prestations déterminées et réduit les garanties accordées aux salariés et aux retraités.
- La loi à venir sur les régimes de retraite des universités.

NOUS SOMMES EN PLEINE «DÉPOSSESSION TRANQUILLE»²

² Expression empruntée à Eve-Lyne Couturier, chercheure à l'IRIS

L'ÉTAT DES LIEUX

**Un appauvrissement persistant
Des régimes publics insuffisants
Des régimes complémentaires en régression
Des inégalités croissantes
UN AVENIR SOMBRE**

Pour les salariés québécois d'aujourd'hui

- 30% n'ont aucune couverture financière et dépendront entièrement des régimes publics; ils percevront à la retraite moins de 40% de leurs revenus de travail.
- 18% disposent d'un REER ou d'un CELI dont les rendements sont souvent inférieurs à l'inflation.
- 38% bénéficient d'un Régime complémentaire de retraite, mais la RRQ considère la moitié de ces RCR seulement pour adéquats.
- Selon la RRQ, seulement le quart de la population active dispose d'un potentiel de revenus adéquat pour leur retraite future.

Pour les retraités québécois d'aujourd'hui

- Entre 1996 et 2008, le taux de faible revenu a presque triplé, passant de 4,6% à 12,3%.
- 52% des femmes et 42% des hommes doivent demander et reçoivent le Supplément de revenu garanti en partie ou en totalité.
- Plus de la moitié des 65 ans et plus ont déclaré en 2012 des revenus inférieurs à 25 000\$.
- La retraite moyenne d'un Col Bleu de Montréal : 24 000\$; celle d'un employé de la STM : 26 000\$; celle du RREGOP : moins de 20 000\$.
- À la retraite, les femmes vivent avec 65% et moins du revenu des hommes.
- Le quart des entreprises avec un Régime à prestations déterminées (RPD) songent à le remplacer par un Régime à cotisations déterminées moins avantageux.

**Ça peut, ça doit changer.
Seule une mobilisation citoyenne massive
contraindra aux améliorations nécessaires et urgentes.**

NOTRE FEUILLE DE ROUTE

LA RETRAITE

- Une nouvelle période de vie, libérée des contraintes de l'emploi.
- Le revenu de retraite : ni une assistance publique, ni une simple épargne, mais un revenu **différé et continué**, obtenu dans le cadre d'un contrat de travail ou d'un contrat social plus global.
- La retraite, ses conditions et son revenu sont le résultat d'une solidarité entre les citoyens de toutes générations.
- Les retraités ne sont pas des citoyens en retrait et revendiquent leur place entière à côté des employés de tous âges quant à leurs préoccupations communes et à l'avenir de la retraite.

NOTRE REVENDICATION PRINCIPALE³

- Dans l'immédiat, bonifier le Supplément de revenu garanti (SRG) par une augmentation de 15%, une inscription automatique et une pleine rétroactivité aux retraités actuellement lésés.
- À court terme, l'amélioration et le doublement progressifs de la RRQ ou du RPC.
- À moyen terme, l'instauration d'un régime de répartition garanti et universel assurant un revenu de retraite décent de 70 % du salaire final.
- Le maintien de la Pension de Sécurité de la vieillesse (PSV) financée par l'impôt et qui a déjà perdu son universalité.
- Des régimes complémentaires facultatifs à prestations déterminées et garantis par la création d'une assurance contre les cessations ou faillites d'entreprise.
- Une garantie contre l'érosion des revenus par une indexation pleine et entière.
- Le retour de l'âge de la retraite à 65 ans et plus tard à 60 ans, avec des conditions favorables à la conciliation emploi-retraite.

Cette revendication forme un tout par elle-même, chacun de ses éléments étant complémentaire des autres. D'autre part, si elle touche le revenu de retraite, elle doit aussi s'accompagner de mesures d'accessibilité aux services publics de santé et de services sociaux et s'inscrire dans une stratégie globale et inclusive de lutte contre la pauvreté et les discriminations.

NOTRE ORGANISATION

1. Ses objectifs

- Préserver et défendre les droits à la retraite.
- Repenser et rétablir les solidarités.
- Éliminer la pauvreté à la retraite.
- Établir durablement une retraite décente pour tous et toutes.
- Regrouper toutes les forces, collectives ou individuelles, de tous les acteurs sociaux, **de toutes les générations.**

2. Ses moyens d'action

Tous ceux que nous estimerons collectivement efficaces et adéquats quant à nos objectifs majeurs ci-dessus définis.

3. Ses formes et ses alliances

- Loin de tout intérêt personnel ou corporatif : une OSBL.
- En partenariat avec tous les organismes de défense et de promotion des droits, mais sans dépendance et en toute liberté.
- En dialogue et en négociation avec l'État, les administrations et les gouvernements, mais franchement et librement, en organisation autonome.
- Nous développerons des partenariats solides et réels avec tous les groupes d'aînés et de retraités, au Québec, au Canada et ailleurs, qui partagent nos convictions et nos valeurs et qui souhaitent ajouter leurs forces à la nôtre.
- Nous accueillerons tous les mouvements progressistes au Québec, au Canada et ailleurs, qui considèrent urgente et nécessaire la lutte contre la pauvreté à tous les âges et voient dans la retraite un avenir commun à toutes les générations actuelles et futures.
- Nous renforcerons et élargirons nos forces dans l'action avec les organisations d'immigrants anciens et plus récents et avec les groupes autochtones.
- Les personnes pourront y être admises à titre individuel si elles le désirent et aussi longtemps que les organisations dont elles sont membres n'y adhéreront pas.

ORGANISATIONS MEMBRES DE LA COALITION

1. Espaces 50+
2. Regroupement des syndicalistes à la retraite du Conseil régional FTQ du Montréal métropolitain. (RSR MM)
3. Regroupement des syndicalistes à la retraite du Conseil régional FTQ de Laurentides Lanaudière (RSR LL)
4. Association des syndicalistes retraités du Canada (ASRC-CTC)
5. Fédération des syndicalistes à la retraite du Québec (FSR FTQ ASRC)
6. Les Retraités du 429 (Retraités cols blancs membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal–SFMM)
7. Les Retraités cols bleus de la Ville de Montréal
8. Organisation des retraités du transport de Montréal (ORE-TM)
9. Association des retraités du transport en commun urbain de Montréal (ART-CUM)
10. Association du personnel retraité et syndiqué de Gaz métropolitain Inc. (APRÈS-GMI)
11. Association du personnel syndiqué de la Ville de Québec (APRVQ)
12. Association du Personnel retraité de l'Université de Montréal (APRÈS L'UM)
13. Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraités (AQDR)

**PARCE QU'IL FAUT LUTTER CONTRE LA TENDANCE
QUI PRIVILÉGIE L'ÉPARGNE INDIVIDUELLE AU LIEU
DE PROMOUVOIR LA SOLIDARITÉ COLLECTIVE.**

**PARLONS D'UNE SEULE VOIX
POUR UNE RETRAITE DANS LA DIGNITÉ.**

Pour les groupes qui veulent rejoindre la Coalition :

contacter le coordonnateur Louis LARIVIÈRE
invernes@videotron.ca

Pour devenir membre individuel :

remplir la carte-réponse (prétimbrée?) jointe et l'adresser à :

**COALITION CITOYENNE
POUR MIEUX VIVRE ET MIEUX VIEILLIR
(C2V2)**

ici adresse ou BP